



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 02574

Numéro SIREN : 785 750 266

Nom ou dénomination : TAKEDA FRANCE SAS

Ce dépôt a été enregistré le 05/05/2017 sous le numéro de dépôt 16195

TAKEDA FRANCE SAS
Société par Actions Simplifiée au capital de 3.237.424 EUR
Siège Social : 11-13 cours Valmy - Immeuble Pacific - 92800 Puteaux
785 750 266 RCS Nanterre
(La Société)

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
PRISES PAR UN ACTE SOUS SEING PRIVE LE 28 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept,
Le vingt-huit avril,
Au siège social de la société,
A 17 heures,

Takeda Pharmaceuticals International AG, société de droit suisse dont le siège social est à Opfikon, Suisse, représentée par Monsieur Nils Kjaergaard, en qualité de Directeur (ci-après l'« Associée Unique »),

Associée unique de la société Takeda France SAS, a été invitée à délibérer par un acte sous seing privé sur l'ordre du jour suivant :

- Démission de la Présidente,
- Nomination d'un nouveau Président, pouvoirs et rémunération,
- Fin des fonctions du Directeur Général Délégué,
- Pouvoirs en vue des formalités.

L'Associée Unique informera la société KPMG SA, Commissaire aux comptes de la société, des décisions prises ce jour.

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- le rapport établi par la Présidente,
- le texte des décisions proposées à l'Associée unique,

l'Associée Unique a adopté les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Associée Unique, après avoir pris connaissance du rapport de la Présidente, prend acte de la démission de Madame Christine Juliam de ses fonctions de Présidente de la société Takeda France SAS à effet au 1^{er} mai 2017 à 23h59. Elle la remercie de son dévouement et lui donne quitus de sa gestion.

DEUXIEME RESOLUTION

En remplacement de Madame Christine Juliam, l'Associée Unique décide de nommer en qualité de Président de la Société pour une durée indéterminée à compter du 2 mai 2017 à zéro heure :

Monsieur Laurent Henaux,
Né le 27 avril 1966 à Toulouse,
Domicilié au 32 Place Communale, 1630 Linkebeek, Belgique

En qualité de Président de la Société, Monsieur Laurent Henaux est, conformément aux dispositions de l'article 13.5 des statuts de la Société, investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, dans la limite de l'objet social et des attributions exercées par l'Associée Unique. Il ne sera pas rémunéré au titre de son mandat social mais aura droit au remboursement de ses frais de mission et de déplacement sur présentation de justificatifs.

L'Associée Unique prend acte que Monsieur Laurent Henaux est titulaire d'un contrat de travail de Directeur des opérations pharmaceutiques avec la Société et que ce contrat de travail ne sera pas suspendu du fait de sa nomination en qualité de Président de la Société.

TROISIEME RESOLUTION

L'Associée Unique prend acte que le mandat de Monsieur Jean-Luc Delay, désigné en qualité de Directeur Général Délégué par décision de 26 janvier 2017 pour une durée de 3 mois, a pris fin avec la démission de Madame Christine Juliam de ses fonctions de Présidente.

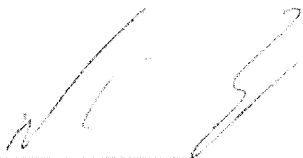
L'Associée Unique lui donne quitus de sa mission et le remercie de son dévouement.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent acte à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

-o0o-

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte sous seing privé qui a été signé en trois exemplaires par l'Associée unique.



Takeda Pharmaceuticals International AG
Représentée par Monsieur Nils Kjaergaard